



DELIBERATION N°2025/038/MJI PORTANT MODIFICATION DES HORAIRES DES AGENTS DE LA BIBLIOTHEQUE

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 06

De votants : 06

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 12 juillet 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUS-SENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUACHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILHI ANSOUMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 22 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture le mercredi 16 juillet 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Les agents de la bibliothèque sont actuellement les mêmes que ceux de l'hôtel de ville :

Lundi au jeudi : 7h30-12h/13h-16h15

Vendredi : 7h-11h50

Il a été remonté que ces horaires n'étaient pas adaptés au public de la bibliothèque. Une expérimentation a donc été faite afin de modifier les horaires comme suit :

En période scolaire :



- Le lundi de 7h00 à 11h50
- Du mardi au vendredi de 7h30 à 12h et 13h à 16h15

En période de vacances scolaires :

- Du lundi au jeudi de 7h30 à 12h et 13h à 16h15
- Le vendredi de 7h00 à 11h50

Le comité social territorial a émis un avis favorable sur cette modification le 9 Avril 2025

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) D'approuver les nouveaux horaires des agents de la bibliothèque comme suit :

En période scolaire :

- Le lundi de 7h00 à 11h50
- Du mardi au vendredi de 7h30 à 12h et 13h à 16h15

En période de vacances scolaires :

- Du lundi au jeudi de 7h30 à 12h et 13h à 16h15
- Le vendredi de 7h00 à 11h50

- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 16/07/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 16/07/2025
Qualité : Maire